

Lire un DTA

Dossier Technique Amiante

Important : Ne commencez pas par lire les conclusions ! Commencez par le début !

Les premières choses à regarder :

la date	Si le document date d'avant décembre 2012, il est caduc, alors... (Décret 2011-629 art. 2)	...il faut demander à ce qu'il soit refait !
le nom de l'entreprise qui a réalisé le DTA et le certificat	Le certificat doit comprendre l'habilitation à réaliser un DTA (avec mention établissement recevant du public), sinon ...	
la liste des locaux visités	Cette liste doit être exhaustive (y compris les locaux qui sont fermés à clés, ou accessible par nacelle), sinon ... (Arrêté 12/12/2012 art.3)	
→ mais ça ne vous empêche pas de passer à l'étape suivante		

Ensuite, on peut rentrer un peu plus dans le détail, en essayant d'identifier la démarche de l'opérateur de repérage :

Prenez le DTA dans une main, et déplacez-vous dans l'établissement pour trouver les lieux qui sont évoqués et comparer la réalité avec ce qui est écrit, même si les lieux ne sont pas toujours clairement identifiés. Prenez des photos.

Tous les DTA ne se ressemblent pas : certains sont organisés par lieux, d'autres par listes de matériaux.

Il existe plusieurs types de matériaux, classés en trois listes :

- **liste A** : les plus susceptibles de se dégrader, et qui libèrent des fibres d'amiante du seul fait de leur vieillissement (flocages, calorifugeages, faux-plafonds). ATTENTION, il faut soulever les faux-plafonds pour visualiser la présence ou l'absence de flocages au-dessus qui peuvent être amiantés (dans le plénum) et doivent être analysés !
- **liste B** : matériaux accessibles susceptibles de libérer des fibres d'amiantes s'il sont dégradés (dalles de sol, conduits, canalisations, plâtres, extérieurs, ...)
- **liste C** : ne concerne que les travaux (voir encadré au verso)



Dégradation/vieillessement : lors de la rédaction du DTA, l'opérateur donne un avis sur l'état de détérioration des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA). Cela permet de définir un niveau d'intervention pour la hiérarchie.

Pour les matériaux de la liste A, l'évaluation distingue 3 états.		
SCORE	ÉTAT	COMMENTAIRES
Score 1	Bon état	Une surveillance visuelle doit être effectuée tous les 3 ans au maximum. Cette surveillance périodique est nécessaire car le matériau peut se dégrader au cours du temps.
Score 2	Intermédiaire	Des mesures d'empoussièrement doivent être réalisées. Si le niveau mesuré est supérieur à 5 fibres/L dans l'air, des travaux doivent être engagés.
Score 3	Dégradé	Des mesures conservatoires doivent être mises en œuvre sans délai afin d'assurer un niveau d'empoussièrement inférieur à 5 fibres/L dans l'air. Le préfet du département doit être informé. Des travaux de retrait ou confinement des matériaux amiantés doivent être entrepris et achevés dans les 36 mois à partir de la date de réception du diagnostic.

Pour les matériaux de la liste B, l'évaluation distingue également 3 états.		
ÉTAT		COMMENTAIRES
EP	Évaluation périodique	Une surveillance visuelle doit être effectuée périodiquement.
AC 1	Action corrective 1 ^{er} niveau	Il faut remplacer ou recouvrir les seuls éléments dégradés.
AC 2	Action corrective 2 ^d niveau	Le matériau de l'ensemble d'une zone est largement dégradé. Il ne doit être soumis à aucune agression, ni dégradation. Condamnation de l'usage des locaux concernés.

Les matériaux peuvent s'être dégradés depuis la rédaction du DTA. Il faut le signaler, redemander un DTA et faire mettre en œuvre les mesures correctives.

Attention, en cas de travaux dans l'établissement, il faut exiger en plus un autre document : le repérage avant travaux (RAT) qui doit être annexé au plan de prévention réalisé par l'employeur.

Ces RAT sont très importants, car ils vont beaucoup plus loin dans le contrôle que le DTA : il y a obligation de respecter un cahier des charges très strict, avec des analyses obligatoires en laboratoire.

Lorsque l'on parle de tout type de travaux, cela recouvre aussi bien le gros œuvre, la rénovation thermique, mais également de petits travaux : percer un mur par exemple.

Vous pouvez aussi faire vous-même l'opérateur de repérage, et compléter un tableau du type :

Lieu	Sol	Mur	Plafond